

temps infini à étudier le problème général des pensions aux anciens combattants. Il est juste de dire, je crois, que si les députés avaient eu, ces deux dernières années, une occasion de se prononcer sur le relèvement de la pension aux anciens combattants, ils auraient voté en faveur de la mesure. Mais le Gouvernement ne l'a pas voulu, la Chambre n'a pu se prononcer. J'irai même jusqu'à dire que si quelque ministre de la Couronne,—il y en a deux ici en ce moment, le ministre des Travaux publics (M. Fournier) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin),—permettait à ses partisans de se prononcer librement à propos de l'amendement, celui-ci serait adopté presque à l'unanimité.

**L'hon. M. Martin:** On est tout à fait libre dans les rangs du Gouvernement.

**M. Diefenbaker:** Si on y est libre,—et il faut le croire puisque le ministre le dit,—il est étrange, à mon avis, que les représentants des partis autres que ceux de l'opposition n'aient reçu aucune demande d'anciens combattants en vue de relever l'allocation. Un comité des affaires des anciens combattants a été constitué au cours de la dernière session. Ce comité a siégé longtemps. C'est à une de ses séances, soit en mai 1951, que le député de Royal (M. Brooks) a proposé un amendement tendant à permettre au comité d'étudier le taux de base de la pension, la loi des allocations aux anciens combattants et de présenter des vœux. Lors de la dernière session, donc, les anciens combattants réclamaient, de toutes parts, un relèvement de l'allocation. Pourtant, la motion a été repoussée suivant l'affiliation politique des députés.

Tous les députés ministériels qui faisaient partie de ce comité sauf un, le député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) ont voté contre l'étude de la loi des allocations aux anciens combattants. C'est depuis lors que les anciens combattants de tout le pays ont demandé pourquoi on avait retardé l'étude de cette mesure. Plusieurs d'entre eux se sont vu refuser une pension et sont incapables de se suffire à eux-mêmes; pourtant, alors que la question des pensions aux anciens combattants fait l'objet d'une étude au cours de la présente session, le Parlement, par suite de l'emprise du Gouvernement sur les affaires du Parlement et sur les dépenses de l'État, se voit refuser l'occasion de verser à ces anciens combattants l'argent dont ils ont besoin dès aujourd'hui à cause du coût élevé de la vie. Pourquoi ce retard? On instituera un autre comité à la prochaine session. Pourquoi ne pas faire quelque chose dès cette session-ci?

[M. Diefenbaker.]

Avons-nous besoin d'un comité parlementaire pour s'assurer si oui ou non un ancien combattant célibataire et inapte au travail peut vivre à même \$40.41 par mois? Avons-nous besoin d'un comité pour recueillir des témoignages à cet égard? Avons-nous besoin d'un comité pour entendre des témoignages sur la question de savoir si oui ou non un ancien combattant marié et inapte au travail peut vivre à même \$70.83 par mois? Avons-nous besoin d'un comité parlementaire pour s'assurer si oui ou non un ancien combattant célibataire a besoin d'un revenu autorisé dépassant \$610 par année ou dans le cas d'un ancien combattant marié, dépassant \$1,100 par année. Outre ceux qui touchent une pension, il y en a beaucoup d'autres qui, en raison de leur service militaire, sont incapables de travailler, mais ne peuvent établir leur droit à la pension.

Je ne comprends pas pourquoi on remet à la prochaine session une question aussi importante que celle-ci. Bon nombre d'ex-militaires, qui ne peuvent obtenir même une faible pension, seront dans la misère l'hiver prochain. Tout à l'heure, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a parlé de liberté. S'il voulait bien reconnaître cette requête et déclarer qu'aucun intérêt de parti n'influera sur la mise aux voix relative à cette question, mais que le Gouvernement accordera la même liberté que le ministre du Commerce (M. Howe) a accordée en une occasion semblable, je suis convaincu que la proposition d'amendement de l'honorable représentant d'Acadia serait acceptée par une majorité presque écrasante.

Nous devons nous contenter de formuler la requête. Nous ne pouvons faire plus. Nous ne pouvons qu'exposer la situation, comme l'ont fait les honorables représentants de Royal (M. Brooks), de Vancouver-Quadra (M. Green) et d'autres députés. Nous ne pouvons que porter la situation à l'attention du Gouvernement. Comme l'a signalé tout à l'heure le représentant d'York-Sud (M. Noseworthy), bon nombre de ceux qui chôment sont des anciens combattants qui reçoivent moins que ce à quoi ils ont droit. Je songe, par exemple, aux ex-militaires auxquels on refuse l'allocation aux anciens combattants parce qu'ils n'ont pas 60 ans, qu'ils n'ont pas servi sur un théâtre d'opérations ou pour d'autres motifs dont ils ne sont aucunement responsables. Cependant, ces gens ne peuvent pourvoir à leurs propres besoins. On devrait aider ces gens de quelque façon. Le Gouvernement a simplement répondu qu'on ne ferait rien à la présente session. Monsieur l'Orateur, le Gouvernement ne se proposait pas de faire quoi que ce soit à l'égard des pensions d'anciens